ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allergies

Question écrite n° 89520

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'importance de lutter contre le développement de l'ambroisie dans notre pays. Environ 6 à 12 % de la population serait affectée par cette plante sauvage extrêmement allergisante. Aussi, il lui demande quelles actions nouvelles il entend soutenir afin d'organiser efficacement la lutte contre sa prolifération.

Texte de la réponse

L'ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia) est une espèce annuelle, pionnière et opportuniste. Thermophile et nitrophile, elle s'installe préférentiellement dans les milieux chauds, permettant une bonne alimentation en azote. Pour ces raisons, l'ambroisie est essentiellement présente dans les milieux urbains et friches industrielles, dans les milieux naturels perturbés par l'homme, tels les remblais de construction de TGV ou d'autoroutes et dans les semis de culture de printemps ou jachères. Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) attache la plus grande attention à l'accroissement rapide des populations de cette espèce adventice sur le territoire français en général. D'ores et déjà, l'ambroisie a fait l'objet d'une information largement diffusée dans le cadre du Bulletin de la santé du végétal, via les réseaux d'épidémio-surveillance, la prévention de l'extension de l'adventice relevant plus particulièrement du code de la santé publique. L'autorisation récente de deux substances actives herbicides sur la culture du tournesol, nouvelles sur la culture, mais largement utilisées sur d'autres cultures depuis plus de dix ans permet d'accéder à une solution intéressante sur la culture de printemps la plus infestée par l'adventice. L'efficacité attendue de ces substances dépasse en effet 90 %, progrès considérable par rapport aux autres solutions disponibles. En outre, afin de tenter de résoudre les problèmes de santé publique engendrés par l'ambroisie, les services du MAAP, dans le cadre de groupes de travail interministériels, offrent la compétence et l'expertise technique en vue de définir les modalités pratiques de la lutte contre cette adventice et participent à la mise en commun des actions de surveillance et de cartographie de l'ambroisie.

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89520
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer
Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10482

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE89520

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12692